

Fiche de Données de Sécurité – Stabilant 22™

Note Technique Numéro 3

Date de Révision : 10 mars 2026



1. Identification

1.1 Identification du produit

Nom du produit / Nom commercial : Stabilant 22 (pas de synonymes)

Utilisation du produit : Aviveur des contacts électronique

1.2 Utilisation de substance ou du mélange

Utilisation pertinente : Aviveur des contacts - un produit pour améliorer les connexions électroniques entre deux contacts métalliques sous l'effet d'un champ électrique

1.3 Information sur l'entreprise

Fournisseur : D.W. Electrochemicals Ltd.

Adresse : 70 Gibson Drive, Unit 12,
Markham, Ontario,
L3R 4C2, Canada

Tel. : 905-508-7500

Télécopieur : 905-508-7502

Email : dwel@stabilant.com

1.4 Numéros d'urgence

Tel : 905-508-7500

Télécopieur : 905-508-7502

2. Identification des Dangers

2.1 Classification de la substance ou mélange

Pas besoin de classification selon les critères du SGH

2.2 Éléments d'étiquetage / Conseils de prudence

Aucun

2.3 Autres dangers ne faisant pas l'objet d'une classification

Aucun

3. Composition / Information sur les Ingrédients

3.1 Substances

Stabilant 22 (CAS № 9003-11-6) - 100%

(un polymère séquencé polyoxypropylène-polyoxyéthylène, modifié, de la famille des polyglycols)

4. Mesures de Premiers Secours

4.1 Description de mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Consulter un médecin si l'irritation se développe sur le site de l'exposition.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement à l'eau courante pendant une période d'au moins 10 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir ; Buvez beaucoup d'eau et consulter un médecin.

En cas d'inhalation :

Si le matériau est pulvérisé en grandes quantités, aérosol excessive l'inhalation peut causer une irritation, la congestion et d'agir comme un expectorant. Consulter un médecin.

5. Mesures de Lutte Contre les Incendies

5.1 Moyens d'Extinction

Médias d'extinction : Eau, brouillard, CO₂ (dioxyde de carbone), mousse, poudre chimique sec.

Médias d'extinction inappropriés : Aucun.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance

La combustion peut produire des fumées toxiques comprenant du monoxyde de carbone.

5.3 Équipement de protection et précautions

Appareil respiratoire autonome devrait être utilisé lorsque lutte contre un incendie dans un espace confiné ou lorsqu'ils sont exposés à des produits de contamination.

5.4 Risques d'incendie et d'explosion inhabituels

Aucun

6. Mesures de Rejet Accidentel

6.1 Précautions, équipement protecteur, Procédures d'urgence

Ventilation :

Ventilation mécanique générale est suffisante.

Protection respiratoire :

Utiliser un appareil respiratoire approuvé en cas d'exposition à des brouillards ou d'aérosols.

Gants de protection :

Caoutchouc, néoprène ou en plastique lors de la manipulation de quantités en vrac.

Chaussures :

Chaussures antidérapantes lors de la manipulation des quantités en vrac.

Protection de yeux :

Lunettes ou un écran facial lors de la manipulation de quantités en vrac.

Vêtements :

Tablier en plastique, de chaussures antidérapantes lors de la manipulation de quantités en vrac.

Autre : Non requis

6.2 Précautions environnementales

Éviter de grandes quantités dans les égouts, le sol ou l'eau du sol.

6.3 Nettoyage des fuites et déversements

Le produit déversé est assez glissant ; il doit être recouvert d'un matériau anti-dérapant absorbant et nettoyé immédiatement. Éliminer absorbant conformément aux réglementations locales.

7. Manutention et Entreposage

7.1 Précautions de manipulation sécuritaires

Éviter le contact avec la peau et les yeux, ou par inhalation de vapeur / brouillard. Ne pas manger ou boire ou fumer pendant l'utilisation. Prendre des mesures pour éviter les flammes, des étincelles ou accumulation/décharge électrostatique. Lors de la manipulation des quantités en vrac, respecter les consignes de sécurité physiques en rapport avec la taille du récipient.

7.2 Conditions de stockage sécuritaire

Conservez dans un endroit frais, sec et bien aéré.

Garder les contenants fermés après usage

7.3 Dilution

Assurez-vous que les contenants de matières dilués sont correctement étiquetés comme au diluant utilisé.

8. Mesures de Contrôle de L'Exposition / Protection individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Limites d'exposition : Aucun test effectué – Stabilant 22 a une très faible pression de vapeur et une très faible toxicité. En utilisation normale, lorsqu'il est appliqué à des contacts électroniques, les petites quantités utilisées suggèrent aucune exposition nuisible de ce composant.

8.2 Contrôles Techniques Appropriés

Aucun

8.3 Mesures de Protection Personnelle

Protection des Yeux : Lunettes ou masque pour manipuler les grandes quantités.

Protection de la Peau : Tablier en plastique pour manipuler les grandes quantités.

Protection des Mains : Gants en caoutchouc ou en néoprène lors de la manipulation des grandes quantités.

Protection Respiratoire : Respirateur approuvé ou masque si pulvérisation / brumisation pourrait se produire.

9. Propriétés Physiques et Chimiques

- **Aspect et couleur :** liquide, nuageux à claire
- **Odeur :** Légère, odeur de moisi
- **Seuil olfactif :** Non disponible
- **pH :** 5 à 7,5 @ 10 grammes par litre
- **Point de fusion :** (Point d'écoulement) 16 ° Celsius
- **Point d'ébullition :** Aucun
- **Point d'ignition [méthode] :** 200° Celsius [C.O.C.]
- **Taux d'évaporation :** Aucun test effectué
- **Inflammabilité :** supporte combustion sur la décomposition - température du matériau doit dépasser 200° C.
- **Limite inférieure d'explosivité (% par volume) :** Aucun test effectué
- **Limite supérieure d'explosivité (% par volume) :** Aucun test effectué
- **Pression de vapeur :** < 0,1mmHg (25° Celsius)
- **Densité de vapeur :** Aucun test effectué
- **Densité :** 1,05 g / ml
- **Coefficient de distribution (n-octanol/eau) :** Aucun test effectué
- **Solubilité dans l'eau :** 100 g/l
- **Température d'auto-inflammation :** Aucun test effectué
- **Température de décomposition :** Aucun test effectué (>210° Celsius pour le composant *Stabilant*)
- **Viscosité (dynamique) :** 490 mPa·s @ 25° Celsius
- **Indice de réfraction :** 1.454 @ 25° Celsius
- **Carbone Organique Total (COT) :** 28% ; **COV :** 0%

10. Stabilité et Réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3 Réactions dangereuses possibles

Aucun connu

10.4 Conditions à éviter

Incendie / températures excessives.

10.5 Incompatible Materials

Oxydants fortes, acides fortes, bases fortes.

10.6 Produits dangereux de décomposition

Aucun

11. Informations Toxicologiques

11.1 Effets toxicologiques

- **Toxicité aiguë** : Doux ; irritation intestinale avec diarrhée si ingéré.
- **Irritation de la peau** : Des tests limités indiquent aucune irritation à long terme.
- **Irritation des yeux** : Des tests limités pas indiquer une irritation à long terme.
- **Inhalation** : Pression de vapeur très faible suggère que ce ne serait pas applicable.
- **Sensibilisation à la matière** : Des tests limités ne montrent aucun effet de sensibilisation.
- **Mutagénicité** : Aucun test effectué
- **Cancérogénicité** : Aucun test effectué ; Sous le CIRC, non classifiable comme cancérogène (groupe 3).
- **Effets sur la reproduction** : Aucun test effectué
- **Tératogénicité** : Aucun test effectué
- **Danger d'aspiration** : Pas applicable

11.2 **Voies d'exposition** : Orale - Ne pas ingérer.

11.3 **Symptômes d'exposition** : L'ingestion de quantités modérées peut causer de la diarrhée.

11.4 **Effets immédiats ou chroniques de l'exposition** : Contact prolongé de la peau ou des yeux peuvent causer une irritation douce temporaire.

11.5 **Données numériques sur la toxicité**

DL₅₀ - orale : >2000 mg/kg (rat)

12. Informations Écologiques

12.1 **Écotoxicité** : A des concentrations allant jusqu'à 5 ppm, pas de réactions toxiques ont été notés.

12.2 **Persistance et dégradabilité** : Aucun test effectué – Aucune donnée

12.3 **Potentiel de bioaccumulation** : Aucun test effectué – Aucune donnée

12.4 **Mobilité dans le sol** : Aucun test effectué – Aucune donnée

12.5 **Autres effets négatifs** : Aucune donnée

13. Considérations d'Élimination

13.1 Élimination des déchets

- Ce produit n'est pas un déchet dangereux lorsqu'il est jeté comme défini dans 40CFR261.337
- Ce produit est un solvant halogène lorsqu'il est passé tel que défini 40CFR261.317
- Ce produit peut être incinéré avec les ordures ménagères à condition que les réglementations locales permettent l'incinération : **Halogène contenu** : 0 ppm ; **Soufre contenu** : 0 ppm ;
- Aucune action de l'agent chélateur et matériels des déchets conformément à règlements applicables, dans un incinérateur ou installation de traitement / d'élimination approuvé. Ne pas jeter à l'égout ou avec les déchets normaux.

14. Informations sur Transport

- 14.1 U.N. Numéro**
Aucun
- 14.2 U.N. Nom d'expédition**
Pas Applicable
- 14.3 Classe de danger d'expédition**
Pas Applicable
- 14.4 Class subsidiaire**
Aucun
- 14.5 Groupe d'emballage**
Pas Applicable
- 14.6 Dangers pour l'environnement**
Pas Applicable
- 14.7 Précautions particulières**
Aucun
- 14.8 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 1973/78 et du code IBC**
Pas applicable
- 14.9 Annexe XII**
Pas applicable
Code Tarifaire Harmonisée : 8541.59.00.80

15. Informations Réglementaires

- 15.1 Canada**
Cette substance est répertoriée sur la Liste Intérieur des substances (LIS) en vertu de la LCPE (pas sur LES).
- 15.2 États-Unis**
Les matériaux de ce produit ont été examinés et ne sont pas déclarable en vertu de SARA Titre III.
Ces matériaux sont inscrits sur l'inventaire de la TSCA.
Classification OSHA : Non dangereux
- Douanes**
Le produit est classé comme «Semiconductor, Other» (semi-conducteurs, autre)
- sous Code Tarifaire Harmonisée 8541.59.00.80

16. Autres Informations

- 16.1 Information de révision**
Révision 26
Date de préparation : 10 mars 2026
Changements de révision : Code tarifaire harmonisé mis à jour (8541.50... à 8541.59...).
- 16.2 RoHS Législation Article 4(1) concernant les métaux lourds et autres composants interdits :**
D.W. Electrochemicals Ltd. a une politique de ne pas permettre toute addition intentionnelle de métaux lourds tels que le plomb, le cadmium, le mercure ou le chrome hexavalent, ou leurs composés à utiliser dans Stabilants ou dans les encres ou les étiquettes sur nos emballages et exige la concentration totale de ces produits , si elle est présente en soit ainsi à un niveau de moins de 100 parties par million et nous certifions.
- 16.3 Autres substances réglementées par RoHS**
Nous certifions que les Stabilants ne contiennent pas de biphényles polybromés (PBB), d'éthers biphényliques polybromés (PBE), de polychlorobiphényles (PCB), ni aucune de ces substances récemment restreintes : le di-(2-éthylhexyl) phtalate (DEHP), le butylbenzylphtalate (BBP), Le phtalate de Di-n-butyle (DBP) et le phtalate de Diisobutyl (DiBP). Nous certifions en outre que ce matériel a été soumis à des tests capables de détecter les PCB à un niveau inférieur à 2 parties par million et qu'aucun PCB n'a été trouvé.

16.4 Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SACO)

En raison de notre opposition à l'utilisation de les SACO est soit dans la fabrication de, ou comme une inclusion dans nos produits, D.W. Electrochemicals Ltd. a toujours refusé de fournir un quelconque de nos produits dans un emballage de bombe aérosol et / ou à fournir tout de nos matières diluées avec un SACO de classe 1, et nous certifions.

16.5 Biphényles polychlorés (PCB)

Nous certifions que ce matériau a été soumis à des tests capables de détecter des PCB à un niveau inférieur à 2 parties par million et pas de PCB ont été trouvés.

16.6 Emballage

De nouvelles normes sont en place dans une tentative de réduire la quantité de plastique, ruban et / ou adhésifs utilisés et pour assurer que notre emballage peut être réutilisé ou recyclé.

16.7 Abréviations et Acronymes

ACGIH = Association américaine des hygiénistes industriels
CAS = Chemical Abstracts Service / Service de renseignements sur les nouveaux produits chimiques
CEPA/LCPE = Can. Env. Protection Act (1999) / Loi canadienne sur la protection de l'environnement
CFR = Code of Federal Regulations (re : EPA)
SGH = système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
EPA = Environmental Protection Agency (États-Unis) / Agence de protection environnementale
CIRC = Centre international de recherche sur le cancer
IATA = Association internationale du transport aérien
IBC = international vrac code chimique (re : Le transport maritime)
DL₅₀ = Dose létale (solides et liquides), qui tue 50% des animaux d'essai
CL₅₀ = concentration létale (gaz), ""
RoHS = Restriction des substances dangereuses
MARPOL = Marine convention de la pollution 1973-1978
MSHA = Administration de Santé et sécurité minière
NIOSH = Institut national de la santé et sécurité au travail
OEL = limite d'exposition professionnelle
OSHA = Administration de santé et Sécurité (E-U) Occupational Safety and Health Administration (USA)
SARA = Loi de Réautorisation des Amendments "Superfund" (E-U, re : EPA)
TLV-C = Valeur limite - Plafond
TLV-STEL = TLV - Limite court terme (15 min)
TLV-TWA = Valeur limite-Time Weighted Average, 8 h / jour et / ou 40 heures / semaine
TSCA = Toxic Substance Control Act (E-U)
SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses
OTAN = Organisation du Traité de L'Atlantique Nord

Canada breveté 1987 ; le brevet E.-U. 4696832 ; D'autres en attente.

- CAGE Code / Numéro de fournisseur de l'OTAN 38948
- **15mL Stabilant 22** a Numéro de stock de l'OTAN 5999-21-909-9981



D.W. Electrochemicals Ltd exhorte chaque client ou bénéficiaire de cette Fiche de Données de Sécurité de la lire attentivement pour prendre conscience de / et de comprendre les risques associés à ce produit. Le lecteur doit tenir compte des ouvrages de référence conseil ou des individus qui sont des experts dans la ventilation, la toxicologie ou la prévention des incendies , si nécessaire ou approprié d'utiliser et de comprendre les données contenues dans cette FDS.

Pour promouvoir l'utilisation et la manipulation de ce produit, chaque client ou bénéficiaire devrait :

- 1) Aviser les employés , agents, entrepreneurs et autres personnes qui peuvent utiliser ce matériel, des informations contenues dans cette fiche signalétique et toute autre information concernant les risques ou la sécurité ,
- 2) Fournir ces mêmes informations à chaque client pour le produit, et
- 3) Demander aux clients d'aviser leurs employés, clients et autres utilisateurs du produit de cette information.

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes, toutefois aucune garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, est faite quant à ces recommandations ou informations sauf certifié.

Conforme à RoHS article 4 (1)

©1997-2026 D.W. Electrochemicals Ltd. Cette note peut être reproduit ou copié, à condition que son contenu ne soit pas modifié.
Le terme «Contact Enhancer» (Aiveur de Contact) © 1983-2026 Wright Electroacoustics.